



# **L'AS DU CASINO**

## **Termes et Conditions**

**Date du document : 18 FÉVRIER 2025**

## TABLE DES MATIÈRES

1. QUESTIONS PRÉLIMINAIRES	1
1.1. Titre	1
1.2. Objectif	1
1.3. DÉFINITIONS	1
1.4. Interprétation	2
2. TERMES ET CONDITIONS DE LA PROMOTION	2
2.1. Conditions d'admissibilité générales :	2
2.1.1. Parrain	2
2.1.2. Invité	2
2.1.3. Tout participant	4
3. DURÉE DE LA PROMOTION	4
4. PROCÉDURE DE PARTICIPATION	4
4.1. Code Unique	4
4.2. Création du Compte Client par l'Invité	4
4.3. Récompenses	5
4.3.1. Parrain présent lors de la création du compte client	5
4.3.2. Parrain absent lors de la création du compte client	5
5. RÉCOMPENSES	5
5.1. Récompenses de l'invité	5
5.1.1. Création du compte client	5
5.1.2. Période Validité de la récompense	5
5.2. Récompenses du parrain	5
5.2.1. Création du compte client de l'invité	5
5.2.2. Période Validité de la récompense	5
5.3. Programme de bonus supplémentaire du Parrain	6
5.3.1. Récompenses multi-niveaux	6
5.3.2. Période Validité du bonus supplémentaire	6
5.4. Récompenses liées au classement des parrains	6
6. COMMUNICATION DE LA PROMOTION	7
7. CADRE REGLEMENTAIRES	7
8. LITIGES	7

9. PUBLICITÉ ET UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	7
10. MODIFICATIONS ET ANNULATIONS	7

## 1. QUESTIONS PRÉLIMINAIRES

### 1.1. Titre

Le mois du parrainage: termes et conditions

### 1.2. Objectif

La présente a pour but de définir les termes et conditions applicable à la promotion *Le mois du parrainage*

### 1.3. DÉFINITIONS

« **Casino** » Le Casino Le Grand Royal Wôlinak, responsable de l'organisation de la Promotion.

« **Citoyen Canadien** » Toute personne qui possède la nationalité canadienne et qui bénéficie de tous les droits et privilèges liés à la citoyenneté.

« **Client** » Toute personne physique ou morale ou toute entité qui engage des transactions financières avec le casino.

« **Compte Client** » ou « **Compte Lynx** » Compte obligatoire contenant les informations sur l'identité du client et ses relevés de jeux.

« **Parrain** » Toute personne admissible qui invite des nouveaux membres au programme de fidélité du Casino.

« **Employé** » Toute personne recrutée et rémunérée par le Grand Royal Wôlinak pour exercer des fonctions au sein du casino, incluant les fonctions opérationnelles, administratives, de sécurité, de restauration, etc.

« **Invité** » Toute personne admissible qui accepte l'invitation du parrain et qui s'inscrit au programme de fidélité du Casino.

« **Parrain** » Toute personne admissible qui invite des nouveaux membres au programme de fidélité du Casino.

« **Proche Immédiat** » Désigne une personne ayant un lien familial très direct et proche avec une autre, soit le conjoint ou partenaire de vie (époux/épouse, conjoint de fait), les parents (père et mère), les enfants (biologiques ou adoptés) et les frères et sœurs.

« **Promotion** » ou « **Mois du Parrainage** » Promotion exclusive au Casino Le Grand Royal Wôlinak qui se déroule du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2025.

« **Résident Permanent du Canada** » Toute personne qui a obtenu le statut de résident permanent mais qui n'est pas encore citoyen canadien et qui a le droit de vivre, travailler et étudier au Canada de manière indéfinie, sous certaines conditions.

« **Crédit-jeu** » ou « crédit Lynx » L'unité monétaire virtuelle ou symbolique que le joueur utilise pour participer aux jeux d'argent dans le Casino Le Grand Royal Wôlinak.

« **Argent Comptant** » Désigne la monnaie canadienne réelle, c'est-à-dire l'argent en espèces (billets et pièces) que le joueur utilise pour des crédits Lynx pour effectuer des mises sur les jeux. Contrairement aux crédits-jeu qui sont des unités virtuelles, l'argent comptant représente de l'argent tangible que le joueur peut échanger contre des jetons ou des crédits-jeu dans le Casino Le Grand Royal Wôlinak.

#### **1.4. Interprétation**

Dans les présents termes et conditions :

- a) l'utilisation du mot « doit » indique une obligation qui, à moins que la politique prévoit le contraire,
- b) à moins que le contexte ne l'indique autrement, l'utilisation des mots ou expressions « comprend », « incluant », « y compris », « notamment », « par exemple » ou autre expression semblable signifient qu'il s'agit d'une liste non exhaustive d'exemples;
- c) à moins que le contexte ne l'indique autrement, l'utilisation du masculin inclut le féminin et l'utilisation du féminin inclut le masculin;
- d) les titres et les sous-titres sont inclus à titre indicatif et ne font pas partie présents termes et conditions; ils ne peuvent être utilisés pour définir, limiter ou modifier la portée ou le sens d'une disposition du présent code foncier; et
- e) à moins que le contexte ne l'indique autrement, l'utilisation du singulier inclut le pluriel et l'utilisation du pluriel inclut le singulier.

## **2. TERMES ET CONDITIONS DE LA PROMOTION**

### **2.1. Conditions d'admissibilité générales :**

#### **2.1.1. Parrain**

Toute personne qui désire participer à la promotion en tant que parrain :

- a) doit être âgé de dix-huit (18) ans ou plus;
- b) doit détenir un compte client au Casino Le Grand Royal Wôlinak;
- c) ne doit pas être inscrit au programme d'auto-exclusion du casino;
- d) ne doit pas faire l'objet d'une interdiction d'accès au Casino Le Grand Royal Wôlinak; et
- e) doit être un citoyen canadien ou un résident permanent du Canada.

#### **2.1.2. Invité**

Toute personne qui désire participer à la promotion en tant qu'invité :

- a) doit être âgé de dix-huit (18) ans ou plus;
- b) ne doit pas détenir un compte client au Casino Le Grand Royal Wôlinak;

- c) ne doit pas être inscrit au programme d'auto-exclusion du casino;
- d) ne pas faire l'objet d'une interdiction d'accès au Casino Le Grand Royal Wôlinak;
- e) être un citoyen canadien ou un résident permanent du Canada; et
- f) doit montrer une pièce d'identité délivrée par le gouvernement fédéral (Canada) ou par le gouvernement d'une des provinces du Canada.

### **2.1.3. Tout participant**

Les conditions suivantes s'appliquent à la présente promotion :

- a) chaque invité ne peut être parrainé que par un seul parrain;
- b) chaque parrain peut parrainer un nombre illimité d'invités, sous réserve que chaque invité respecte les critères d'admissibilité;
- c) toute employé du Casino et leurs proches immédiats ne peuvent pas participer;
- d) les récompenses obtenus dans le cadre de la promotion ne peuvent être échangés contre de l'argent comptant;
- e) toute tentative de fraude, de collusion ou de fausse déclaration entraîne l'annulation immédiate de la participation et des récompenses;
- f) tout participants à la présente promotion, tant un parrain qu'invité, consent à l'utilisation de leur nom, région, photographie ou tout autre renseignement à des fins publicitaires et promotionnelles par le Casino Le Grand Royal Wôlinak, et ce sans compensation additionnelle;
- g) aucun transfert de crédits ou de récompenses n'est permis;
- h) les prix remportés dans le cadre de cette Promotion sont finals;
- i) les participants qui fournissent des informations fausses ou incomplètes seront exclus de la présente Promotion; et
- j) une fois l'inscription validée, aucune modification ou remplacement d'un parrain ou invité ne sera accepté.

## **3. DURÉE DE LA PROMOTION**

La présente promotion débutera le 1 avril à 8 :00 et se termine le 1 er mai 2025 à 3:00. Aucun participant ne peut se prévaloir de la présente promotion avant son début et après la fin de celle-ci.

## **4. PROCÉDURE DE PARTICIPATION**

### **4.1. Code Unique**

Chaque client qui souhaite participer en tant que parrain recevra un code unique généré par le casino qui partagera avec ses invités. Ce code sera utilisé pour lier le client, soit le parrain, à ses invités.

Un parrain qui désire participer à la présente promotion doit inviter une personne admissible à devenir client du Casino en utilisant son code unique.

### **4.2. Création du Compte Client par l'Invité**

L'invité qui désire bénéficier de la présente promotion doit se présenter au Grand Royal Wôlinak pour créer son compte client en mentionnant le code unique du parrain. Cette étape peut être effectuée indépendamment de la présence physique du parrain à l'accueil.

### **4.3. Récompenses**

#### **4.3.1. Parrain présent lors de la création du compte client**

Si le parrain se présente avec ses invités lors de créations et la finalisation du compte client de l'invité, les crédits-jeux seront attribués immédiatement à la fois au parrain et à ses invités immédiatement après la création et la finalisation du compte client de l'invité, à l'accueil du Casino Le Grand Royal.

#### **4.3.2. Parrain absent lors de la création du compte client**

Si le parrain n'est pas présent, il pourra récupérer ses récompenses cumulatives lors de sa prochaine visite en présentant son numéro de parrainage à l'accueil pour savoir combien d'invités se sont inscrits grâce à lui.

## **5. RÉCOMPENSES**

### **5.1. Récompenses de l'invité**

#### **5.1.1. Création du compte client**

Chaque invité recevra dix (10) dollars (\$) en crédits-jeux immédiatement après la création et la finalisation du compte client de l'invité, à l'accueil du Casino Le Grand Royal Wôlinak.

#### **5.1.2. Période Validité de la récompense**

Les crédits-jeux reçu par l'invité seront valide pour une période de vingt-quatre (24) heures après leur réception.

### **5.2. Récompenses du parrain**

#### **5.2.1. Création du compte client de l'invité**

Le parrain recevra dix (10) dollars (\$) en crédits-jeux lorsqu'un invité utilise son code unique, lors de la création et la finalisation du compte client, qu'il pourra récupérer à l'accueil du Casino Le Grand Royal Wôlinak.

#### **5.2.2. Période Validité de la récompense**

Les crédits-jeux reçu par le parrain seront valide pour une période de vingt-quatre (24) heures après leur réception.



### **5.3. Programme de bonus supplémentaire du Parrain**

Les crédits-jeux bonus accordés au parrain dans le cadre du programme de récompense multi-niveau sont valides pendant 14 jours suivant leur récupération. Ils doivent être utilisés avant leur expiration et ne sont pas encaissables en argent comptant. Ces crédits-jeux sont soumis aux conditions générales du casino.

#### **5.3.1. Récompenses multi-niveaux**

Le parrain est admissible aux bonus supplémentaires du programme de récompenses multi-niveaux lorsque celui-ci atteint un certain nombre d'invité ayant utilisé son code unique tel décrit ci-dessous :

- a) Après 5 invités parrainés : 25 \$ en crédits-jeux
- b) Après 10 invités parrainés : 50 \$ en crédits-jeux
- c) Après 15 invités parrainés : 75 \$ en crédits-jeux
- d) Après 20 invités parrainés : 100 \$ en crédits-jeux
- e) Après 25 invités parrainés : 125 \$ en crédits-jeux

#### **5.3.2. Période Validité du bonus supplémentaire**

Les bonus reçus par le parrain dans le cadre programme de récompenses multi-niveaux seront valide pour une période de deux (2) semaines après leur attribution.

#### **5.3.3. Période de Réclamation des Récompenses bonis Parrain**

Les parrains ont une période de 14 jours après la fin de la promotion, soit jusqu'au 14 mai 2025, pour réclamer les crédits-jeux non récupérés. Passé ce délai, toute récompense non réclamée sera annulée et ne pourra plus être attribuée. Pour récupérer les crédits, le parrain doit se présenter en personne au casino et s'identifier auprès du personnel responsable.

### **5.4. Récompenses liées au classement des parrains**

À la fin de la présente promotion, les parrains seront classés selon le nombre d'invité qui auront utilisé leur code unique, les dix (10) parrains ayant le plus grand nombre d'invités recevront un prix supplémentaire selon leur classement tel que décrit ci-dessous (Les prix sont sujets à modification) :

- a) 1re place : Un crédit voyage
- b) 2e place : Carte cadeau Montfort
- c) 3e place : 300 \$ en crédits-jeu ou argent comptant
- d) 4e place : Soirée au restaurant Le Ginko d'une valeur de 250 \$
- e) 5e place : 2 passeports pour notre 3e anniversaire

- f) 6e place : Une paire de billets pour le spectacle de son choix lors de notre 3e anniversaire
- g) 7e place : 100 \$ en crédits-jeu
- h) 8e place : 75 \$ en crédits-jeu
- i) 9e place : 50 \$ en crédits-jeu
- j) 10e place : 50 \$ en crédits-jeu

## **6. COMMUNICATION DE LA PROMOTION**

La présente Promotion sera communiquée en utilisant les outils de communication suivants, mais s'en s'y limiter :

- a) Les réseaux sociaux officiels du Casino ;
- b) Affichages promotionnels sur place ; et
- c) Spots publicitaires à la radio.

## **7. CADRE REGLEMENTAIRES**

La présente promotion est assujettie aux politiques et procédures internes du Grand Royal Wôlinak ainsi que toutes lois et règlements applicables.

## **8. LITIGES**

- a) Toute question ou conflit lié à cette Promotion sera soumis à l'équipe responsable de l'organisation du Casino, seule autorisée à rendre une décision finale.
- b) Toute décision prise par l'équipe de gestion de la Promotion est finale, sans appel, et s'applique à tous les participants sans exception.

## **9. PUBLICITÉ ET UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

Tout participant, parrains et invités consentent que leurs noms et photographies puissent être utilisés par le Casino Le Grand Royal Wôlinak à des fins publicitaires liées à la Promotion ou tout autre promotion, sans compensation supplémentaire.

## **10. MODIFICATIONS ET ANNULATIONS**

Le Casino se réserve le droit de modifier, de suspendre ou d'annuler la Promotion à tout moment, pour quelque raison que ce soit, et ce sans préavis.